

COMMUNIQUE de PRESSE

Démarches Accueil des étrangers Actualités et informations importantes

Le service de délivrance des titres de séjour de la préfecture du Morbihan se réorganise. **A partir du 17 février 2020, toutes les demandes de rendez-vous pour un premier titre de séjour ou un renouvellement** (incluant les changements d'adresse) **doivent être effectuées sur le module de prise de rendez-vous du site internet des services de l'Etat** - <http://www.morbihan.gouv.fr/Rendez-vous-en-ligne>

Tous les usagers ayant obtenu un rendez-vous sur ce module seront reçus **en entretien à la préfecture de Vannes** (Site République, 24 place de la République à Vannes) pour le dépôt de leur dossier sur le créneau horaire qui leur aura été attribué.

A partir de cette date, il ne sera plus possible de déposer une demande de titre de séjour à la sous-préfecture de Lorient à l'exception des documents de circulation pour les enfants mineurs et des demandes de rectification de titres ou duplicatas. Pour prendre rendez-vous pour ces formalités, sélectionnez le choix "*DCEM- rectification de titre de séjour-duplicata/arrondissement de Lorient*".

Pour garantir un service de proximité aux usagers résidant dans l'arrondissement de Lorient, **la remise des titres de séjour** après fabrication continue de s'effectuer à la **sous-préfecture de Lorient, tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h sauf le mercredi**.

